

LE SNEP Bordeaux, Poitiers et Limoges RECU AU NOUVEAU CONSEIL REGIONAL ALPC!

Suite à sa demande d'audience, le SNEP FSU Bordeaux, Limoges, Poitiers a été reçu le 29 Mars 2016 à l'Hotel de Région à Bordeaux par Jean Louis NEMBRINI Vice président de la Région en charge de l'éducation et M. Thierry CAGNON, Directeur de l'Education de la Région

Pour le SNEP FSU étaient présents :

Lucile Grès (secrétaire académique Limoges),

Christophe Mauvillain (secrétaire académique Poitiers),

Alain De Carlo (secrétaire académique Bordeaux).

Depuis le 01 Janvier 2016, la nouvelle Région Aquitaine-Limousin-Poitou Charente a vu le jour. Le SNEP, avec la FSU continue de dénoncer auprès des élus, du grand public, des usagers et des personnels, les conséquences négatives de la Réforme sur les services publics. Alors même que les Services Publics, outils de redistribution des richesses et de lutte contre les inégalités, devraient être les garants de l'égalité de traitement à l'échelle nationale des droits des citoyens, la réforme éloigne les usagers des services publics de proximité et des lieux de décision, en renforçant ainsi les inégalités territoriales et sociales, à la défaveur des plus fragiles.

Pour autant, la Réforme est maintenant dans sa phase de mise en œuvre, les élections régionales ont eu lieu et les exécutifs s'organisent. Par conséquent, afin de marquer le terrain, de suivre les dossiers et d'essayer d'obtenir le.

meilleur pour le service public de l'EPS, du sport et du sport scolaire dans la nouvelle grande région, le SNEP des trois académies a mis en place plusieurs actions. Outre, les demandes d'audience aux vice-Présidents en charge de l'éducation et des sports, nous avons entrepris un travail de synthèse sur les dossiers relevant de notre secteur en matière de politique régionale.

Ainsi, sur les questions des équipements sportifs, des budgets EPS pour les lycées et LP, des subventions allouées au sport scolaire et au sujet des CREPS, nous avons fait le point. Dans le dossier suivant, vous trouverez quatre parties faisant état des points que nous avons abordés lors de l'audience, avec ce que nous avons demandé (sur la base du meilleur modèle dans chaque ancienne région) et les réponses qui nous ont été faites. Le SNEP-FSU suivra particulièrement la mise en place de la nouvelle Région et sera très attentif à ce que, sur les différents points évoqués, le service public soit renforcé sur tout le territoire.



Lucile GRES, Christophe MAUVILLAIN, Alain DE CARLO

Equipements sportifs et accès aux installations :
Le SNEP Aquitaine, Poitou, Limousin gagne le développement d'un guide de
programmation et d'une commission spécifique sur les installations
sportives !

Demandes du SNEP :

- **Le SNEP-FSU a rappelé qu'il était force de proposition sur la question des équipements pour l'EPS.** (Nouveaux référentiels escalade en plus des autres (les référentiels du SNEP FSU sont cités dans le guide ministériel des équipements pour l'EPS). Le SNEP FSU a rappelé le besoin d'égalité sur le territoire et de démocratisation de l'accès aux APSA dans la grande région.
- **Un travail particulier a été mené avec la Région Aquitaine pour définir un « guide de programmation » d'Installations Sportives adaptées.** Qu'en sera-t-il de la suite ?
- Nous demandons le renouvellement des **commissions tripartites (SNEP, inspection, collectivités)**, réalisant un travail technique, de propositions, émanant du Conseil Académique de l'Education Nationale. (Comme cela se faisait sur l'ancienne région Aquitaine).
- Nous demandons ce qui est prévu suite au **bilan de l'enquête** lancée dans tous les lycées et LP de la grande Région. Nous avons rappelé la nécessité de prendre aussi en compte le **besoin en terme de piscines**, qui ont une importance en terme d'accès aux loisirs, d'intégration citoyenne, de santé, mais aussi de sécurité ceci dans une des Régions ayant la plus grande façade maritime (720 km de littoral), de nombreux lacs, etc... Sur ces projets une impulsion fortes de différentes collectivités étant souvent nécessaires. **Attention aux délégations de service public à des entreprises privées**, qui pratiquent des prix très excessifs pour les collectivités et dans plusieurs cas, empêchent les scolaires d'accéder aux piscines neuves pourtant construites par les collectivités.

Réponses du Conseil Régional :

- - **Sur le guide de programmation :** Cela semble un point d'appui intéressant pour la Région mais cela demande de passer dans les votes du nouvel exécutif.
- **Sur les commissions tripartites :** Le travail en commission et de dialogue est mis en avant par M. NEMBRINI et CAGNON, l'idée est retenue, même s'ils ne peuvent encore s'engager avant d'avoir l'aval du nouvel exécutif.
- **Sur l'enquête :** La Région est en phase de recollement de l'enquête (à minima 3 mois) pour ensuite établir des priorités et aller vers un plan pluri annuel d'investissement.

Budgets et moyens pour l'EPS :

Le SNEP-FSU rappelle la nécessité de répondre aux besoins et de ne pas avoir d'inégalités entre établissements (alors qu'actuellement il y a des inégalités entre les Régions, et parfois en leur sein entre établissements).

- Les déplacements :

- **En Aquitaine, la Région rembourse « au service fait » sur facture.** Nous demandons à ce que ce soit étendu pour répondre aux besoins. M. CAGNON dit qu'il n'y aura pas de désengagement mais regarde si cela peut s'étendre.

- **La question des voyages scolaires** est aussi évoquée, qu'en sera-t-il des aides apportées ? (Notamment quand certains voyages répondent à des besoins d'enseignement spécifiques (APPN notamment) ?). Pas de réponse précise n'est apportée mais la définition de critère est évoquée pour que tous les élèves puissent profiter de ces déplacements si cela se fait dans le cadre des programmes.

- Gros matériel (Investissement):

Dans les 3 régions des demandes d'investissements apparaissent tous les ans. Nous demandons à ce que les appels annuels soient harmonisés.

- Petit matériel (Fonctionnement):

Le SNEP-FSU demande la création d'une ligne EPS dans les budgets (comme c'était le cas dans l'ancienne région limousin. La réponse est négative car cela ne permet pas de laisser l'autonomie à l'établissement dans son budget. Nous rappelons alors la nécessité de transparence sur une méthode de calcul spécifique sur l'EPS qui permet de revendiquer avec des points d'appuis non négligeable.

Nous avons également défendu la nécessité d'avoir un budget EPS « spécifique » (car nous avons des besoins matériels particuliers) et l'idée d'un calcul comprenant une part fixe par établissement et une part variable en fonction du nombre d'élèves. M. CAGNON répond que la Région regarde actuellement les différents critères qui permettraient d'élaborer les budgets de fonctionnements.

- Locations :

M CAGNON fait part de son inquiétude: de plus en plus de communes demandent à ce qu'on paie les salles et gymnases. Souvent c'était gratuit. Le prix des locations est en train de monter.

Le SNEP FSU rappelle la nécessité de travailler à des conventions tripartites qui peuvent prendre en compte la question de la location des installations. Nous rappelons que la loi veut que l'utilisateur paie au propriétaire l'utilisation. C'est largement compréhensible quand on sait que le coût de fonctionnement d'une installation sportive sur 40 ans représente 75% des coûts engagés. Le non paiement peut entraîner le non entretien, le non chauffage, etc... de l'installation.

SPORT SCOLAIRE :

Introduction du SNEP :

Le SNEP-FSU s'appuie sur le document de campagne de M. ROUSSET qui rappelle Page 7 : « **doubler le nombre de licenciés féminines à l'UNSS** ». Actuellement, l'UNSS est une fédération très féminine avec 40 % de licenciés filles. On ne peut pas doubler le nombre de licenciée sans une dynamique globale pour toutes et tous.

Bilan des licenciés : Grande région : sur le second degré 2800 profs d'EPS. 100 000 élèves licenciés.

Plusieurs différences, concernant la subvention :

- **Sur quel « chapitre » du Conseil Régional est-elle versée ?** : Limoges et Bordeaux : relève de la commission Sports. Poitiers : chapitre Education. Le SNEP FSU demande à ce que cela relève du chapitre Education car le sport scolaire est avant tout un service public qui dépend de l'Education Nationale (AG présidée par le ministre, CRUNSS présidé par le Recteur, CDUNSS par le DASEN et AS par les chefs d'établissements)

- **Sur les sommes au regard du nombre d'élèves licenciés**: Subventions Anciennes Régions :

Poitou : 215 000 euros (6euros par élèves licenciés)

Limousin : entre 41 et 43000 € (4 euros par élèves licenciés),

Aquitaine : 150000 € : (2,80 euros par élèves licenciés).

- **Sur le type d'action financées** :

Poitiers : subvention à la DR UNSS + aide à la prise de licence + aide aux championnats de France.

Limoges : subvention à la DR UNSS + BeLim : 50 euros par lycéen, avec des difficultés d'obtention.

Le SNEP FSU propose de reconduire le dispositif "ticket sport" (en cours sur l'académie de Poitiers) pour la nouvelle Région pour développer la pratique sportive des lycéen.nes scolarisés.es.

Réponse du CR :

M. NEMBRINI rappelle le besoin de développer la pratique sportive tant pour l'individu que pour notre société et le vivre ensemble. Il rappelle que cela fait partie de choix et qu'il estime cela important pour tous.

CREPS

La Région a récupéré la gestion des CREPS de Talence de Poitiers. Le SNEP FSU souhaite évoquer des vigilances particulières. Nous reprenons aussi les engagements de M. Rousset « Transformer les CREPS en véritables « campus de l'excellence sportive régionale » (page 10)

Comme ce dossier est géré par la commission sport de la Région, nos interlocuteurs nous renvoient à M. LE MERCIER directeur des sports sur cette question, ainsi que Mr Lanzi (vice-président en charge du sport), auprès de qui nous avons fait une demande d'audience.